Greffe
du Tribunal de Commerce de
Amiens
Loic BERNARD, Greffier
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1
Cpte SG 000 206 120 85 clé 47

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté SCI XPERT
10 rue de la Place
80160 FRANSURES

Dépôt effectué par :

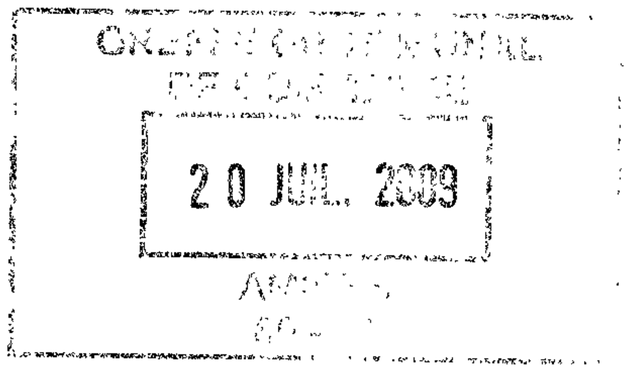
Sté SCI XPERT
10 rue de la Place
80160 FRANSURES

Numéro RCS : Amiens D <62108/2009D00293>

Pièces déposées le 20/07/2009	Numéro : 2092686
Statuts constitutifs par acte sous seing privé du 10/07/2009 - Formation de société civile	
Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 10/07/2009 - Nomination de Gérant	

Le Greffier,

« SCI XPERT »
Société civile immobilière
au capital de 500 €uros
Siège social :
10 rue de la Place
80 160 FRANSURES



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf et le dix juillet, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'issue de la signature des statuts de la société << SCI XPERT >> :

- pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article « Désignation des Gérants » des statuts de ladite société.

- pour attribuer les pouvoirs au premier gérant de la société, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de ladite société aux fins de négocier avec tout établissement financier de son choix les emprunts nécessités par l'achat d'immeubles futurs entrant dans ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

Les soussignés nomment en qualité de Gérant de la Société :

Mr KRUMBANK Grégory, demeurant 10 rue de la Place, 80 160 FRANSURES , pour une durée illimitée,

- Il n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés,

- Il déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article Gérance des statuts.

IK IK

Il est autorisé à négocier et signer tout achat d'immeubles, toute constitution d'hypothèque sur les immeubles sociaux, et notamment tout acte ou document permettant l'acquisition par l'achat d'immeubles futurs entrant dans ladite société et de réaliser tout emprunt nécessité par ces acquisitions avec tout établissement financier de son choix.

III - REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de ses fonctions, le Gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à FRANSURES,
Le dix juillet deux mil neuf

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Mr KRUMBANK Grégory
(Signature précédée de la mention
" Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant "
Lu et approuvé, Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Mme KRUMBANK Isabelle

Mr KRUMBANK Benjamin
le représentant légal

Mlle KRUMBANK Charlotte
le représentant légal.